

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Pièges à mites alimentaires

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0017

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0016164-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Pièges à mites alimentaires

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SOJAM
	Adresse	2 Mail des cerclades 95000 CERGY France
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0017	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0016164-0000	
Date de l'autorisation	02/07/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	30/06/2017	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Aeraxon Insect Control GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	58 - Acétate de (Z,E)-tétradéca-9,12-diényle
Nom du fabricant	Bedoukian Research Inc
Adresse du fabricant	21 Finance Drive CT 06810 Danbury États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	21 Finance Drive CT 06810 Danbury États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acétate de (Z,E)-tétradéca-9,12-diényle	(9Z,12E)-Tetradeca-9,12-dien-1-yl acetate	Substance active	30507-70-1		100

2.2. Type de formulation

DT - Comprimés pour une application directe

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel et non professionnel

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Piège à glu contenant des phéromones et permettant la lutte contre les mites alimentaires par perturbation de leur reproduction.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Plodia interpunctella Nom commun: Mite alimentaire Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Protection des produits stockés /Protection des denrées alimentaires - Tablette insérée dans une boîte d'appâtage fixée dans une pièce ou un placard dans lequel la nourriture ou les aliments pour animaux bien emballés sont stockés.
Taux et fréquences d'application	1 tablette par placard ou petite pièce 2 tablettes pour une grande pièce La dose maximum d'application est déterminée par la quantité de substance active dans chaque trappe (2 mg). - 0 - 1 tablette par placard ou petite pièce 2 tablettes pour une grande pièce La dose maximum d'application est déterminée par la quantité de substance active dans chaque trappe (2 mg). Pour prévenir et traiter l'infestation. Les trappes doivent être inspectée au moins une fois par semaine et remplacée après 6 semaines ou si elles sont couvertes de mites.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite en carton et en papier. Un paquet comporte trois pièges.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Respecter les doses d'emploi du produit.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
Le produit consiste en un carton sur lequel se trouve la phéromone recouverte de glu. La trappe est fixée solidement à un support grâce à un adhésif à l'arrière de la trappe. Un papier silicone est ensuite retiré de la glu sur le devant de la trappe pour activer le piège.
Les denrées et aliments pour animaux doivent être stockés dans des boîtes hermétiques (en verre ou en plastique).

5.2. Mesures de gestion des risques

Garder hors de portée des enfants.
Eviter le contact avec le produit.
Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.
Ne pas utiliser dans des endroits où des denrées et des aliments pour animaux non emballés sont stockés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En raison de l'application et du dosage du produit biocide (ingrédient actif sur un support) aucun impact direct et indirect ne sont attendus en respectant les conditions d'utilisation.
En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Le produit peut être éliminé en tant que déchet ménager.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans un endroit frais et sec.
Durée de stockage : 4 ans.

6. Autres informations